Les cours pendant la prière de Tarawih

Shaykh Muhammad Nasîr Ad-Din Al-Albânî

Ecouter le shaykh

Question : J'ai une question en rapport avec le *Fiqh* si vous le permettez ? Est-il permis à l'imam de la mosquée ou au prédicateur dirigeant les gens dans la prière de *Tarâwîh* dans la mosquée d'adresser un rappel aux gens sur certains points lors du repos entre les *Raka'ât*. Par exemple : les vertus de la prière, le suivi du Prophète, l'avertissement contre certaines innovations ou actes de polythéisme.

Réponse : La réponse est que cela est permis et interdit. Si le rappel, l'avertissement, l'ordre ou l'interdiction concerne un évènement (touchant les gens), cela est obligatoire. Mais si cela devient un programme et une habitude et qu'après quatre *raka'ât* par exemple ou plus ou moins, l'imam donne un cours, cela est contraire à la Sunna. S'il s'agit d'un évènement (touchant les gens), il faut attirer l'attention sur cela. Mais au point d'en faire un programme (régulier), alors la prière de *Tarâwîh* est une adoration indépendante par laquelle le musulman se dirige vers Allah par tous ses membres, son for intérieur, sa raison et son cœur. C'est là le but de la prière de nuit de Ramadan. Quant au fait d'organiser régulièrement des assises (cours) après deux *raka'ât* ou quatre, c'est là une chose que le Prophète ne pratiquait pas.

Traduit et publié par les Salafis de l'Est